



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

PÔLE FORMATION - SERVICE DES PROFESSIONS
ET DES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 28/06/2003 portant création de la spécialité Activités équestres du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 25/06/2015,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités équestres Mention Equitation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BP033150419	Madame BERRA	Camille 01/10/1994 PAU
BP033150420	Monsieur DE AMORIN	Nicolas 14/12/1995 TALENCE
BP033150421	Madame DELFINI	Oriane 09/12/1992 TOULOUSE
BP033150422	Madame DELOUBES	Amélie 19/12/1991 LANGON
BP033150423	Madame DOYARSABAL- FRAMENT	Marine 11/04/1994 PAU
BP033150424	Monsieur GENESTE	François 20/11/1988 PÉRIGUEUX
BP033150425	Monsieur GIROIRE	Julien 30/08/1992 BORDEAUX
BP033150426	Madame GRANGE	Blandine 09/10/1988 VILLENEUVE SUR LOT
BP033150427	Madame GUTIEREZ	Pauline 01/03/1988 LAVELANET
BP033150428	Madame KONIECZNY	Clémence 03/12/1994 LILLE
BP033150429	Madame LEVEQUE	Coline 29/06/1991 LONGJUMEAU
BP033150430	Monsieur MÉGRIER	Anthony 29/12/1994 CENON
BP033150431	Madame RENARD	Manon 17/10/1993 BORDEAUX

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Directeur Régional
de la Jeunesse et des Sports
et de la Cohésion Sociale,
Le 23/06/2015
L'inspecteur,



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Aquitaine

POLE FORMATION – SERVICE DES PROFESSIONS
ET DES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,
Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu l'arrêté du 28/06/2003 portant création de la spécialité Activités équestres du BPJEPS,
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 25/06/2015,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités équestres Mention Equitation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
BP033150412	Monsieur	ARDELET	William	05/11/1993	NANCY
BP033150413	Madame	BASQUE	Claire	05/05/1990	BORDEAUX
BP033150414	Monsieur	DUBOY	Eric	10/06/1978	BAYONNE
BP033150415	Madame	DUPUCH	Delphine	04/10/1995	ARCACHON
BP033150416	Madame	FORT	Anne-Cécile	10/11/1988	LE PORT
BP033150417	Madame	LEBOSSE	Roxanne	26/11/1990	BRUGES
BP033150418	Madame	MORAND	Julie	06/04/1992	NANTES

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 25/06/2015
Pour le Directeur Régional
de la Jeunesse et des Sports
et de la Cohésion Sociale,
L'inspecteur,

Nicolas MARTY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

PÔLE FORMATION -SERVICE DES PROFESSIONS
ET DES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 28/06/2003 portant création de la spécialité Activités équestres du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 25/06/2015,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités équestres Mention Equitation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
BP033150446	Monsieur	TORNEL	Nicolas	07/06/1994	CAHORS
BP033150447	Madame	TOUBANCE	Marine	10/02/1989	REIMS

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 25/06/2015

Pour le Directeur Régional
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,
L'inspecteur,

Nicolas MARTY